

4 Économie

Insertion professionnelle Total Gabon et le FIR signent une convention

F.A.

Libreville/Gabon

TOTAL Gabon et le Fonds d'aide à l'insertion et la réinsertion professionnelle (FIR) ont paraphé, le 6 décembre 2016, au siège de Total à Libreville, un contrat-cadre "d'apprentissage jeune". Cette convention a pour but de faire bénéficier les jeunes gabonais d'une expérience professionnelle au sein de Total Gabon, de leur apporter un véritable accompagnement durant leurs apprentissages, de développer leurs compétences et renforcer ainsi leurs capacités à affronter le marché du travail. « L'engagement de notre société s'étend au-delà du périmètre de l'éducation. En effet, la convention avec le FIR, que nous avons renouvelée ce jour, doit permettre à des



Photo : F.A.



Photo : F.A.

Henri-Max Ndong Nzue (D) échangeant les documents avec Hans Landry Ivala (G), en présence du ministre en charge de l'insertion professionnelle, Eloi Nzondo. Photo de droite : Une séance du paraphe du contrat cadre « d'apprentissage jeunes » entre responsables de Total Gabon et le FIR.

jeunes gabonais inscrits à l'Office national de l'emploi (ONE) de disposer d'une première expérience professionnelle », a déclaré le directeur général de Total Gabon, Henri-Max Ndong Nzue. Cette convention diffère de celle de 2014 avec la même entité, grâce à une innovation, que le secrétaire exécutif du FIR,

Hans Landry Ivala explique en ces termes : « La particularité de celle-ci réside dans le fait que les frais liés à l'immatriculation à la CNSS, à la CNAMGS et au suivi des stagiaires bénéficiaires seront supportés entièrement par Total Gabon ». Selon l'Office national de l'emploi, depuis mai 2014, près d'une cen-

taine de jeunes diplômés ont effectué des stages de pré-insertion ou d'insertion à Total Gabon, dans le cadre de la précédente convention. Pour celle-ci, les stagiaires seront sélectionnés selon les besoins de Total Gabon. « Nous allons chercher les profils dans notre base de données selon leurs besoins, tout en sachant qu'il

s'agit des personnes qui ont très peu, ou pas du tout d'expériences professionnelles », a poursuivi le directeur général de l'ONE. Pour sa part, le ministre en charge de l'insertion des jeunes, Eloi Nzondo, souhaite que d'autres entreprises fassent autant que Total. « La présente convention conclue pour 4

ans renouvelable et qui porte sur la mise en apprentissage de 20 à 50 jeunes par an, est la preuve de l'engagement citoyen de Total Gabon.(...). Je saisis cette opportunité pour exhorter les autres opérateurs économiques à emboîter le pas à la société Total Gabon », a conclu M. Nzondo.